



THE WORLD MEDICAL ASSOCIATION, INC.

B. P. 63 - 01212 FERNEY-VOLTAIRE Cedex, France
28, avenue des Alpes - 01210 FERNEY-VOLTAIRE, France

Telephone : 04 50 40 75 75
Fax : 04 50 40 59 37

Cable Address :
WOMEDAS, Ferney-Voltaire

Novembre 1997

20.4/97
Original: anglais

RESOLUTION DE L'ASSOCIATION MEDICALE MONDIALE
SUR
L'INTERDICTION POUR LES FEMMES EN AFGHANISTAN
D'ACCEDEZ AUX SOINS DE SANTE ET D'EXERCER LA MEDECINE

Adoptée par la 49ème Assemblée générale
Hambourg (Allemagne), Novembre 1997

PREAMBULE

Le nombre de violations des droits de l'homme dont sont victimes les femmes et les jeunes filles afghanes ne cesse d'augmenter depuis des années. Plus de 40.000 femmes médecins ont subi l'adoption, en 1996, de l'interdiction générale d'exercer leur profession. Pour les organisations de défense des droits de l'homme, il s'agit là d'un "outrage aux droits de la personne humaine". Les femmes afghanes sont totalement exclues de la vie sociale, les écoles de jeunes filles ont été fermées, les étudiantes expulsées des universités et les femmes comme les jeunes filles sont lapidées dans les rues. Selon un rapport des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan (février 1996), ce sont surtout les femmes travaillant dans les secteurs de l'Education et de la Santé et plus particulièrement les femmes médecins et les infirmières qui sont les plus touchées par cette interdiction. Le secteur sanitaire, sur le point de s'effondrer sous l'effet de ces restrictions, n'a que très légèrement diminué ces dernières. L'interdiction pour les femmes d'exercer la médecine empêche les femmes patients et leurs enfants d'avoir accès aux soins de santé. Si certaines femmes médecins sont maintenant autorisées à exercer leur profession, elles n'en restent pas moins soumises à un contrôle strict et inacceptable (Département d'état américain, Rapport 1996 sur les droits de l'homme en Afghanistan, Janvier 1997).

RECOMMANDATIONS

Par conséquent, l'Association Médicale Mondiale prie instamment ses associations membres d'insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils:

- condamnent sans réserve les graves violations des droits individuels dont sont victimes les femmes en Afghanistan;
- prennent à l'échelle mondiale les mesures visant à restaurer les droits fondamentaux de la personne humaine et à lever l'interdiction d'exercer qui frappe les femmes médecins.
- insistent sur le droit des femmes à recevoir dans tous les services médicaux et chirurgicaux les soins médicaux appropriés, y compris les traitements aigus, sub-aigus et continus.